



PREFECTURE DE LA REGION
D'ÎLE-DE-FRANCE



Conseil Régional
d'Île-de-France

CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

Synthèse annuelle – 2013

Table des matières

Mot de la Présidente.....	1
1 Présentation générale.....	2
1.1 Composition du CSRPN.....	2
1.2 Calendrier des séances 2013.....	2
1.3 Personnes ayant participé aux séances de travail n°34 à 41.....	4
2 Activités 2013 du CSRPN d'Île-de-France.....	6
2.1 Pour le compte de l'État.....	6
2.1.1 Examen de Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF)....	6
2.1.2 Natura 2000 : seconde liste locale des projets soumis à évaluation d'incidence pour la Seine-Saint-Denis.....	8
2.1.3 Avis sur la doctrine régionale zones humides.....	9
2.1.4 Avis sur le Plan régional d'actions Odonates (PRA).....	9
2.1.5 Contribution à l'élaboration de la Stratégie de création des aires protégées (SCAP).....	10
2.2 Pour le compte de l'État et de la Région Île-de-France.....	11
2.2.1 Point sur le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE).....	11
2.2.2 Point d'information sur la stratégie régionale pour la biodiversité.....	11
2.2.3 Constitution de la Commission régionale du patrimoine géologique (CRPG).....	12
2.3 Pour le compte de la Région Île-de-France.....	13
2.3.1 Validation de la méthodologie d'élaboration des plans de gestion des Réserves naturelles régionales (RNR).....	13
2.3.2 Avis sur le plan de gestion de la RNR du Grand Voyeux.....	13
2.3.3 Avis sur le plan de gestion de la RNR des coteaux de Seine.....	14
2.3.4 Avis sur le plan de gestion de la RNR du site géologique de Limay et autorisation de travaux d'aménagement.....	15
2.3.5 Avis sur le plan de gestion de la RNR du site géologique de Vigny-Longuesse.....	15
2.3.6 Présentation du projet de classement en RNR du site géologique du Guépelle.....	16
2.3.7 Avis sur le projet de renaturation de la zone humide de la RNR du Val et Coteau de Saint-Rémy.....	16
3 ANNEXES.....	17
Annexe 1.....	17
Annexe 2.....	22
Annexe 3.....	24
Annexe 4.....	24
Annexe 5.....	25
Annexe 6.....	25
Annexe 7.....	26
Annexe 8.....	28
Annexe 9.....	31
Annexe 10.....	35
Annexe 11.....	36
Annexe 12.....	37
Annexe 13.....	37
Annexe 14.....	38

Mot de la Présidente

C'est avec grand plaisir que je vous présente pour la première fois le rapport annuel du CSRPN d'Île de France. À l'issue de la séance du 14 janvier 2013, les membres du CSRPN m'ont en effet portée à la présidence de notre conseil pour les 5 prochaines années. Je mesure pleinement l'honneur qui m'est fait, d'autant que je succède à M. Gérard ARNAL, qui a fourni un travail admirable les années précédentes. Je tenterai de m'inspirer et d'assurer le relais de cette démarche.

En cette première année de présidence, je tiens tout d'abord à saluer le travail de tous les membres du CSRPN. Le conseil a souhaité se doter d'une présidence collégiale, avec deux vice-présidents, et élire un président d'honneur en la personne de Gérard ARNAL. Je tiens particulièrement à remercier David LALOI et Jean-Pierre SIBLET pour leur soutien, et pour avoir accepté de poursuivre cette aventure au titre de vice-présidents.

L'année 2013 a été marquée par des travaux et des décisions très engageants.

En effet, face à des enjeux complexes de protection de l'environnement et d'amélioration des connaissances, les membres du CSRPN ont su s'investir afin de produire les méthodologies permettant de créer l'inventaire ZNIEFF en continu, et d'élaborer les plans de gestion des RNR.

Nous avons également contribué à la constitution de la Commission Régionale du Patrimoine Géologique, et les membres du CSRPN ont nommé les membres de cette nouvelle commission. Notre participation à l'élaboration de la Stratégie de création des aires protégées ainsi que notre avis sur le projet de SRCE, ont, je l'espère, permis d'aider la Région et l'État à se positionner dans leur politique de préservation du patrimoine naturel.

Cette année 2013 nous a réunit de nombreuses fois (7 séances plénières au total), et nous avons eu le plaisir d'ajouter une séance particulière à l'occasion d'une sortie terrain à la Réserve naturelle nationale du Grand-Voyeux. Je remercie le Conseil régional de la Région d'Île-de-France ainsi que la DRIEE qui ont permis que ces réunions se déroulent dans une appréciable convivialité.

Au-delà de la contribution de chacun des membres du CSRPN au nombreux avis produits cette année, et malgré les pressions particulières à notre région, j'espère que notre apport concourt aux prises de décisions en faveur de la biodiversité et à la conservation de notre riche patrimoine naturel.

Bonne lecture !

La Présidente du CSRPN ÎLE-DE-FRANCE
Christine ROLLARD

Signé

1 Présentation générale

1.1 Composition du CSRPN

Le mandat du CSRPN d'Île-de-France est arrivé à échéance le 11 septembre 2012. En 2013, la composition du CSRPN a été renouvelée selon l'arrêté préfectoral n°DRIEE-2012-130 du 22 novembre 2012. La liste des membres est la suivante :

Mesdames Joanne ANGLADE-GARNIER, Pauline FRILEUX, Audrey MURATET, Marie-Pierre PINON et Christine ROLLARD, et Messieurs Jean ALLARDI, Jacques BARDAT, Jean-Christophe De MASSARY, Éric DUFRENE, Sébastien FILOCHE, Serge GADOUM, Jean-Pierre GELY, Jean-François JULIEN, Claude LAGARDE, David LALOI, Jean LESCURE, Grégoire LOÏS, Gérard LUQUET, Alexandre MARI, Bernard PASQUIER, Jean-Philippe SIBLET, Jean-Pierre THAUVIN, Laurent TILLON, Vincent VIGNON et Pierre ZAGATTI.

1.2 Calendrier des séances 2013

Les séances de travail se sont tenues en partie à la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (DRIEE) d'Île-de-France (17 Boulevard Morland 75004 Paris) et au Conseil régional d'Île-de-France (Boulevard des Invalides, 75 007 Paris ou rue Barbey-de-Jouy 75 007 Paris). En 2013, 8 séances ont rassemblé les membres du CSRPN auxquelles s'ajoute la sortie de terrain annuelle.

auxquelles s'ajoute la sortie de terrain annuelle.

N°	Date	Nature	Lieu
34	Lundi 14 janvier 2013	Réunion d'installation	Préfecture de la région d'Île-de-France (rue Leblanc à Paris 75015)
35	Jeudi 21 février 2013	Séance de travail ordinaire	DRIEE Paris
36	Jeudi 11 avril 2013	Séance de travail ordinaire	DRIEE Paris
37	Jeudi 13 juin 2013	Séance de travail ordinaire	DRIEE Paris
	Jeudi 4 juillet 2013	Sortie sur le terrain	Réserve naturelle régionale du Grand-Voyeux
38	Jeudi 12 septembre 2013	Séance de travail ordinaire	Conseil régional Île-de-France
39	Jeudi 17 octobre 2013	Séance de travail ordinaire	Conseil régional Île-de-France
40	Jeudi 14 novembre 2013	Séance de travail supplémentaire	Conseil régional Île-de-France
41	Jeudi 5 décembre 2013	Séance de travail ordinaire	DRIEE Paris

Les ordres du jour sont présentés dans le tableau ci-dessous ;

Séance	Ordre du jour
34	Discours d'installation ; Présentation des missions du CSRPN ; Approbation du règlement intérieur ; Election du président et du(des) vice-président(s) ; Programme de travail annuel ; Calendrier des réunions et informations pratiques ; Saisine du CSRPN sur le projet de SRCE
35	Validation du CR n° 1 du 14 janvier 2013 ; Avis sur le projet de SRCE ; Natura 2000 : présentation de la seconde liste locale de plans/projets soumis à évaluation d'incidence pour le département de la Seine-Saint-Denis ; Validation des ZNIEFF de Seine et Marne ; Questions diverses.
36	Validation du CR n° 2 du 21 février 2013 ; Suites données aux sujets présentés à la réunion du CSRPN 2013 ; Représentation du CSRPN dans les différents comités (réserves, Natura 2000) ; Présentation de l'état des lieux de la biodiversité francilienne dans le cadre de la stratégie régionale pour la biodiversité, et présentation de l'état d'avancement du recueil des données pour la stratégie de création des aires protégées ; Validation des ZNIEFF de Seine-et-Marne ; Avis sur le plan de gestion de la Réserve naturelle régionale (RNR) du Grand Voyeux ; Avis sur le projet de renaturation de la zone humide de la RNR du Val et Coteaux de Saint-Rémy.
37	Validation du CR n° 3 du 11 avril 2013 ; Présentation de la méthodologie des plans de gestion ; Avis sur le plan de gestion de la Réserve naturelle nationale (RNN) des Coteaux de la Seine ; Suite de l'avis sur le plan de gestion de la Réserve naturelle régionale (RNR) du Grand-Voyeux ; Points divers sur le massif de Fontainebleau ; Présentation de la liste rouge Odonates ; Stratégie régionale pour la biodiversité : présentation des premières orientations.
38	Validation du CR n° 4 du 13 juin 2013 et du CR de la visite du 4 juillet ; Point divers ; demande d'information sur la Bassée ; Présentation du projet de ZNIEFF de Fontainebleau et validation des corrections apportées aux ZNIEFF de Seine-et-Marne précédemment présentées au CSRPN (ANVL) ; Présentation de la méthodologie pour la mise en place de l'inventaire ZNIEFF en continu (DRIEE), et discussion sur l'actualisation des listes d'espèces déterminantes ; Points d'information sur la Stratégie régionale pour la biodiversité ; Avis sur la doctrine régionale zones humides ;

	Avis sur le PRA Odonates ; Constitution de la commission géologique.
39	Validation du CR n° 5 du 12 septembre 2013 ; Point sur le fonctionnement et le calendrier d'installation de la commission géologique ; Avis sur le plan de gestion de la Réserve naturelle régionale (RNR) du site géologique de Limay et autorisation de travaux d'aménagement ; Point d'information sur l'adoption du Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) ; Avis sur le plan de gestion de la RNR du site géologique de Vigny- Longuesse ; Présentation du projet de classement en RNR du site géologique du Guépelle.
40	Validation du compte-rendu n° 5 du 12 septembre 2013 ; Points divers : calendrier des réunions 2014 ; Validation des avis sur les plans de gestion des RNR de Limay et de Vigny-Longuesse ; Validation du compte-rendu n°6 du 17 octobre 2013 ; Avis sur la composition de la commission régionale du patrimoine géologique ; Présentation des ZNIEFF de Seine-et-Marne (ANVL).
41	Validation du CR n° 7 du 14 novembre 2013, et du calendrier 2014 ; Points divers ; Présentation de l'état d'avancement des projets de la stratégie de création d'aires protégées, rappels de la démarche ; Présentation des résultats du recensement et de l'analyse des données sur les espèces et habitats SCAP, discussion sur la méthode de hiérarchisation des sites à enjeux ; Bilan de l'année 2013 et programme de travail 2014.

1.3 Personnes ayant participé aux séances de travail n°34 à 41

En comptant les membres du CSRPN et les intervenants extérieurs, ce sont **74 personnes** au total qui ont participé aux séances de travail n° 34 à 41 ; les noms des participants autres que les membres du CSRPN figurent dans le tableau ci-dessous :

Représentants des services de l'État			
Monsieur	Loïc	AGNES	DRIEE Île-de-France
Monsieur	Jean-Marc	BERNARD	DRIEE Île-de-France
Madame	Clémence	BRUNET	DRIEE Île-de-France
Madame	Claire	CHAMBREUIL	DRIEE Île-de-France
Monsieur	Eric	COUDERT	DRIEE Île-de-France
Madame	Marie-Cécile	DEGRYSE	DRIEE Île-de-France
Monsieur	Philippe	DRESS	DRIEE Île-de-France
Madame	Sylvie	FORTEAUX	DRIEE Île-de-France
Madame	Nicole	GAILLOT-BONNART	DRIEE Île-de-France

Madame	Sarah	GARCIA	DRIEE Île-de-France
Madame	Caroline	LAVALLART	DRIEE Île-de-France
Madame	Violaine	NAMBLARD	DRIEE Île-de-France
Madame	Irène	OUBRIER	DRIEE Île-de-France
Monsieur	Olivier	PATRIMONIO	DRIEE Île-de-France
Madame	Morgane	SANCHEZ	DRIEE Île-de-France
Madame	Laure	TOURJANSKY	DRIEE Île-de-France
Madame	Caroline	VENDRYES	DRIEE Île-de-France
Madame	Hélène	VIDEAU	DRIEE Île-de-France
Représentant de la préfecture de région			
Monsieur	Sébastien	MAES	Préfecture de région
Représentants des services du conseil régional d'Île-de-France			
Madame	Camille	BARNETCHE	Conseil régional
Madame	Hélène	COLAS	Conseil régional
Madame	Clémence	CORBEAU	Conseil régional
Madame	Nathalie	EVAIN-BOUSQUET	Conseil régional
Madame	Hélène	GASSIN	Conseil régional
Madame	Marie	GEYDAN	Conseil régional
Madame	Jennifer	LEVAVASSEUR	Conseil régional
Madame	Nadia	VARGAS	Conseil régional
Rapporteurs pour les ZNIEFF, les RNR, le SINP...			
Monsieur	Cédric	DIENER	UTEA 93
Monsieur	Gabriel	CARLIER	ANVL
Monsieur	Jérôme	HANOL	ANVL
Monsieur	Philippe	GOURDAIN	ANVL
Monsieur	Maxime	ZUCCA	Natureparif
Madame	Claire	COLOMB-DUPUY	AEV
Madame	Julie-Anne	JORANT	AEV
Monsieur	Christian	MARTIN	AEV
Monsieur	Arnaud	TOSITTI	AEV
Monsieur	Arnaud	BACK	PNR Haute vallée de Chevreuse
Madame	Nolwenn	QUILLIEC	PNR Vexin français
Madame	Françoise	ROUX	PNR Vexin français
Monsieur	Jean-Louis	DOMMANGET	SFO
Madame	Florence	MERLET	OPIE
Monsieur	Xavier	HOUARD	OPIE
Monsieur	Frédéric	ASARA	ANVL
Monsieur	Arnaud	HORELLOU	MNHN
Madame	Céline	REVERSAT	Commune de Limay
Madame	Cécile	LARIVIERE	Ecosphère
Monsieur	Philippe	VIETTE	Bureau In Situ
Monsieur	Olivier	ROGER	OGE
Monsieur	Grégory	JECHOUX	CG 95

2 Activités 2013 du CSRPN d'Île-de-France

Les décisions prises par le CSRPN, portent le code « E » pour celles relevant de l'État et le code « ER » pour celles relevant de l'État et de la Région.

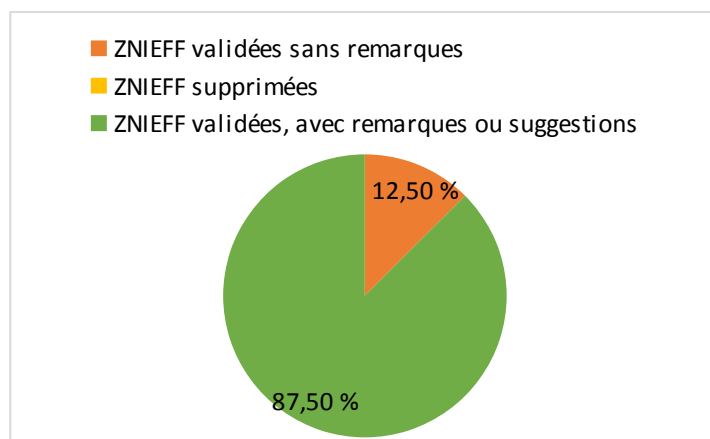
2.1 Pour le compte de l'État

2.1.1 Examen de Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF)

Plusieurs séances de travail ont été consacrées à l'examen de 40 Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) situées dans le département de la Seine-et-Marne. Les décisions correspondantes du CSRPN figurent en Annexe 1.

- ***Bilan final des ZNIEFF traitées par le CSRPN en 2013***

Séance	ZNIEFF validées sans remarques	ZNIEFF supprimées	ZNIEFF validées, avec remarques ou suggestions	Total
21/02/2013	5	0	17	22
21/04/2013	0	0	7	7
13/06/2013	0	0	0	0
12/09/2013	0	0	0	0
17/10/2013	0	0	1	1
14/11/2013	0	0	10	10
05/12/2013	0	0	0	0
Total	5	0	35	



- ***ZNIEFF de Fontainebleau***

Lors de la séance du 12 septembre 2013, l'ANVL a proposé au CSRPN de réaliser une ZNIEFF de type 1 unique sur l'ensemble du massif de Fontainebleau. Sur l'ensemble de la zone, l'ANVL a compilé 60 000 données, sur un pas de temps de 10 ans et en provenance de nombreux contributeurs. Chaque donnée comporte la source, l'année d'observation et la localisation à l'échelle parcellaire *a minima*. Les données sont validées en suivant les spécifications du guide des espèces déterminantes ZNIEFF en Île-de-France. L'ANVL a également proposé un premier périmètre pour cette ZNIEFF unique, susceptible d'évoluer. Environ une quarantaine d'habitats sont présents sur Fontainebleau, dont près de 20 habitats déterminants ZNIEFF. Une cartographie réalisée par l'ANVL reprend le nombre d'espèces ZNIEFF par parcelle.

Le CSRPN a rendu un avis favorable à la création de cette ZNIEFF (Annexe 2).

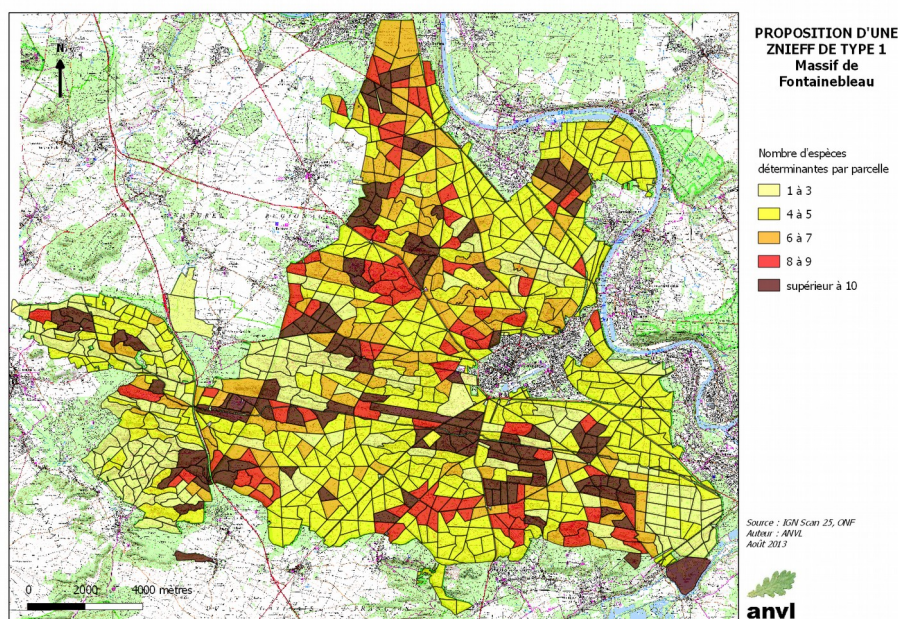


Figure 1 : richesse spécifique sur l'ensemble du massif de Fontainebleau

- ***Présentation de la méthodologie pour la mise en place de l'inventaire ZNIEFF en continu***

Lors de la séance du 12 septembre 2013, la DRIEE a présenté au CSRPN la méthodologie utilisée pour créer l'inventaire ZNIEFF en continu. Selon cette méthodologie, la liste des espèces et habitats déterminants se base sur les listes d'espèces protégées et les listes des espèces vulnérables des listes rouges UICN ; les ZNIEFF doivent comporter au moins une espèce déterminante.

L'inventaire en continu introduit une borne de fraîcheur des ZNIEFF : les données antérieures à cette borne ne pourront justifier du classement de la zone. A cette borne s'ajoute un pas de temps de 12 ans au bout desquels la ZNIEFF doit être réactualisée. Pour la deuxième génération de ZNIEFF, la borne de fraîcheur retenue est 1990. Au minimum 30 % des éléments (habitats et espèces déterminants décrits dans la ZNIEFF) doivent avoir une date en conformité avec cette borne. Enfin, à l'entrée en vigueur de l'inventaire en continu, la borne de fraîcheur deviendra l'année 2001.

[illegible]

8

Lors de la séance du 21 février 2013, le CSRPN a rendu un avis favorable aux items retenus par la Seine-Saint-Denis pour la seconde liste locale des projets soumis à évaluation d'incidence (Annexe 3).

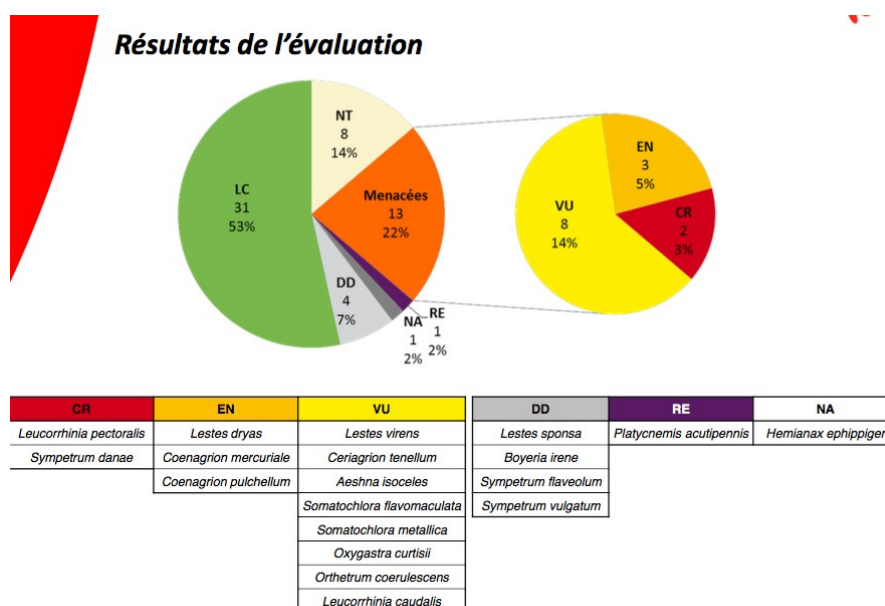
2.1.3 Avis sur la doctrine régionale zones humides

Lors de sa séance du 12 septembre 2013, le CSRPN a rendu un avis favorable au projet de doctrine régionale pour les zones humides (Annexe 4).

Cette doctrine, élaborée par les services de l'Etat, vise à définir les modalités de caractérisation des zones humides et de mise en œuvre des mesures compensatoires aux projets d'aménagements sur ces zones, afin de consolider l'instruction des dossiers concernés. Le CSRPN a souligné la qualité du travail accompli, et pris note :

- qu'il est prévu un système d'information géographique (SIG) permettant de localiser les mesures compensatoires pour en assurer la pérennité ;
- que la rédaction des arrêtés sera cadrée afin que les mesures compensatoires soient mises en œuvre en même temps que les projets d'aménagement sur les zones humides, et que des contrôles *a posteriori* sont prévus pour vérifier l'efficacité des mesures ;
- que les grilles d'analyse techniques proposées dans la doctrine ont vocation à évoluer ;
- que ce projet de doctrine relève d'un compromis et permet de dénouer les situations de blocage existantes.

2.1.4 Avis sur le Plan régional d'actions Odonates (PRA)



Le CSRPN a rendu un avis favorable à l'unanimité au Plan régional d'action (PRA) Odonates qui lui a été présenté en séance du 12 septembre 2013 (Annexe 5).

Il a soutenu également le principe de la création d'un observatoire régional des insectes.

2.1.5 Contribution à l'élaboration de la Stratégie de création des aires protégées (SCAP)

Le 3 octobre 2013, le programme d'actions SCAP a été signé par le Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie (MEDDE). Il comprend 330 Projets Potentiellement Eligibles (PPE), dont 25 en Île-de-France. De nouveaux projets d'aires protégées peuvent être proposés pour mi-2015.

Au cours de la séance du 5 décembre 2013, Natureparif a présenté les résultats du recensement des données sur les espèces et habitats SCAP ainsi que la méthode d'analyse de ces données. Cette méthodologie s'appuie sur des données récentes (2005 à 2013), précises et fiables. Chaque espèce s'est vue assigner une notation selon son niveau de priorité SCAP et la note obtenue est doublée pour les espèces à enjeu patrimonial particulier ou majorée si le nombre de stations d'observation en Île-de-France est inférieur ou égal à 10. Enfin, les notes des espèces ont été additionnées par commune, ce qui a abouti à la définition de six classes homogènes de score qui hiérarchisent les territoires en fonction de leur richesse en biodiversité SCAP.

Le CSRPN a rendu un avis favorable sur la méthodologie de hiérarchisation des sites à enjeux SCAP (Annexe 6). Pour la suite de la démarche, il a été recommandé à la DRIEE de :

- vérifier l'impact du facteur multiplicateur à une échelle plus réduite
- superposer sur une même cartographie les données espèces et habitats pour mieux cibler les zones à enjeux SCAP
- approfondir l'analyse de la localisation des espèces et des habitats à enjeux à SCAP.

2.2 Pour le compte de l'État et de la Région Île-de-France

2.2.1 Point sur le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE)

En sa séance du 21 février 2013, le CSRPN a rendu son avis sur le projet de SRCE, tel qu'il lui a été présenté dans sa version de décembre 2012. Ce projet se compose de quatre tomes (composante de la trame verte et bleue, diagnostic territorial et plan d'action, atlas cartographique et évaluation environnementale) et s'accompagne d'un résumé non-technique. Tout au long de l'examen de ce projet, le CSRPN a insisté sur l'intérêt de ce document qui, comme l'indique l'avis, a pour objectif de contribuer efficacement à la préservation de la nature en Île-de-France.

L'avis définitif du CSRPN sur le projet du SRCE dans sa version de décembre 2013 est en Annexe 7.

Le SRCE a été présenté en septembre 2013 au Comité régional trame verte et bleue (CRTVB) puis le 26 septembre 2013 en délibération au conseil régional, qui l'a approuvé à l'unanimité. Un arrêté préfectoral vient valider son adoption. Un séminaire régional de lancement du SRCE a eu lieu le 12 décembre et des journées techniques de formation sont prévues en 2014.

2.2.2 Point d'information sur la stratégie régionale pour la biodiversité

En 2013, le conseil régional a rédigé une stratégie régionale pour la biodiversité, destinée à être présentée aux élus. Le CSRPN a pu analyser ce document, qui doit être cohérent avec le SRCE.

Les premières orientations pour la révision de la stratégie régionale biodiversité sont les suivantes :

- formaliser une adhésion à la Stratégie nationale de la biodiversité (SNB)
- s'inscrire dans les orientations de la SNB
- faire en sorte que la charte régionale soit un moteur d'engagements pour la biodiversité

2.2.3 Constitution de la Commission régionale du patrimoine géologique (CRPG)

La démarche régionale de l’Inventaire national du patrimoine géologique (INPG) a conduit le CSRPN à constituer la Commission régionale du patrimoine géologique (CRPG). Cette commission, présidée par Jean-Pierre Gély, réalisera l’inventaire régional et supervisera la saisie des fiches de cet inventaire au niveau régional. Ces fiches devront être validées par le CSRPN, puis par le MNHN et la CNV, avant une publication dans le SINP. Un processus de mise à jour en continu est prévu, ainsi qu’une révision nationale après 12 ans.

Le CSRPN a validé la composition de la CRPG en séance, le 14 novembre 2013 (Annexe 8).

2.3 Pour le compte de la Région Île-de-France

2.3.1 Validation de la méthodologie d'élaboration des plans de gestion des Réserves naturelles régionales (RNR)

Au sein des Réserves naturelles régionales (RNR) comme des RNN, le plan de gestion organise le travail sur le site. Il doit être présenté dans les trois ans qui suivent la nomination des gestionnaires et est soumis à l'avis du CSRPN, après un passage en comité consultatif et en conseil scientifique. Enfin, ils font l'objet d'une évaluation au bout de six ans. Le document méthodologique de Réserves naturelles de France (RNF) relatif à l'élaboration des plans de gestion est en cours d'évolution. Ainsi, les plans de gestion s'articulent en trois sections :

- section A : le diagnostic global de la réserve naturelle
- section B : la gestion de la réserve naturelle (les grands enjeux, les objectifs à long terme et les opérations à mener)
- section C : l'évaluation

En 2013, le CSRPN a donné son avis sur les plans de gestion de trois RNR et d'une RNN.

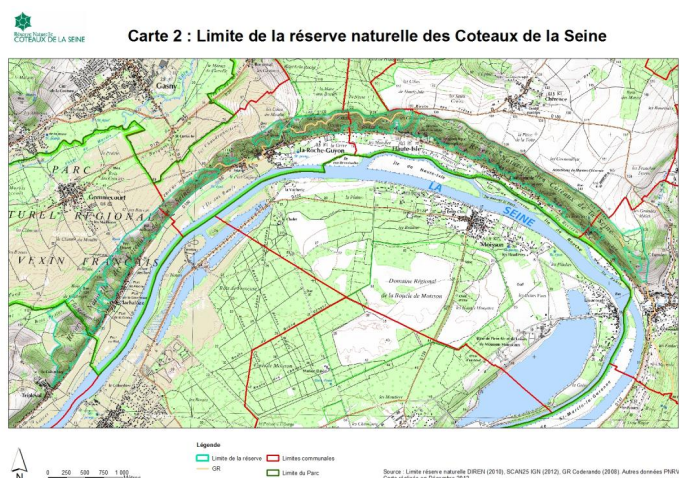
2.3.2 Avis sur le plan de gestion de la RNR du Grand Voyeux

Le CSRPN a analysé le plan de gestion de la RNR du Grand Voyeux en ses séances des 11 avril et 13 juin 2013. La RNR, située à l'est de Paris en bord de Marne, couvre 160 ha et est incluse dans un Périmètre régional d'intervention foncière (PRIF) de 242 ha. Le site est intégré également dans la Zone de protection spéciale (ZPS) des Boucles de la Marne. En 2009, le CSRPN avait émis un avis positif au projet de classement de la RNR du Grand Voyeux.

L'avis du CSRPN sur le plan de gestion de la RNR du Grand Voyeux est en Annexe 9.

Un avis complémentaire a été rendu suite à la sortie organisée sur site le 4 Juillet 2013.

2.3.3 Avis sur le plan de gestion de la RNN des coteaux de Seine



En séance du 13 juin 2013, le CSRPN a rendu un avis sur le plan de gestion de la Réserve naturelle nationale (RNN) des Coteaux de Seine. Le CSRPN a constaté la qualité du travail de rédaction du Plan de Gestion proposé par le gestionnaire. Toutefois, l'instance a proposé plusieurs recommandations relatives :

- à l'enjeu paysager du site
- à la formulation du premier objectif du plan de gestion
- à la maîtrise foncière
- aux activités à proximité de la réserve et à la gestion de la fréquentation
- à la nécessité de tenir compte des enjeux communs entre la RNN et les autres acteurs de la boucle de Seine où elle se situe.

L'avis du CSRPN sur le plan de gestion de la RNN des Coteaux de Seine est en Annexe 10.

2.3.4 Avis sur le plan de gestion de la RNR du site géologique de Limay et autorisation de travaux d'aménagement

Le 17 octobre, le CSRPN a analysé le plan de gestion de la RNR du site géologique de Limay et a donné son avis sur les travaux d'aménagement prévus sur le site. Cette ancienne carrière, classée en 2009, se situe dans l'Ouest parisien, sur 61 ha. Un remblayage a masqué certains fronts de taille intéressants, et le plus grand d'entre eux a pu être protégé. Des naturalistes ont mis en avant des intérêts pour la faune et la flore du site, classé en Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF) depuis 2003.

L'avis du CSRPN sur le plan de gestion et les travaux d'aménagement de la RNR de Limay sont en Annexe 11.



2.3.5 Avis sur le plan de gestion de la RNR du site géologique de Vigny-Longuesse



Le CSRPN s'est également prononcé sur le plan de gestion de la RNR de Vigny-Longuesse le 17 octobre. Située dans le Val-d'Oise, la réserve comporte un massif boisé de 15 ha et une carrière de 6 ha, anciennement exploitée pour la pierre calcaire. Le site est classé en ENS en 2003. Des premières opérations sont réalisées de 2004 à 2006, puis de 2008 à 2009. La réserve est classée en RNR en 2009 et l'élaboration du nouveau plan de gestion est lancée en 2012.

L'avis du CSRPN sur le plan de gestion de la RNR du site géologique de Vigny-Longuesse est en Annexe 12.

2.3.6 Présentation du projet de classement en RNR du site géologique du Guépelle

Enfin, le CSRPN s'est aussi prononcé sur le projet de classement en RNR du site géologique du Guépelle le 17 octobre. Ce site est défendu depuis de nombreuses années par le conseil régional. Situé au nord-est du Val-d'Oise, il subit notamment une forte pression foncière. Son enjeu géologique principal se situe sur le front de taille. Le site est menacé par l'urbanisation, le remblaiement de la carrière et l'érosion du front de taille par les eaux.

Le CSRPN a rendu un avis favorable au projet de classement en RNR du site géologique du Guépelle (Annexe 13).

2.3.7 Avis sur le projet de renaturation de la zone humide de la RNR du Val et Coteau de Saint-Rémy

Le CSRPN a analysé un projet de renaturation de la zone humide de la RNR du Val et Coteau de Saint-Rémy en sa séance du 11 avril 2013. La restauration de la zone humide implique le dévoiement du collecteur intercommunal au lieu-dit des grands prés de Vaugien à Saint-Rémy-Lès-Chevreuse. Le projet prévoit donc la création d'un nouveau collecteur d'assainissement communal.

Ces travaux de mise en place d'un collecteur des eaux d'assainissement s'intègrent dans un projet plus vaste de restauration de l'Yvette. La première étape du projet consistera à libérer la rivière qui traverse la RNR du Val et Coteau de Saint-Rémy. L'objectif est de profiter de ces travaux pour restaurer la rivière dans son fond de vallée naturelle.

L'avis du CSRPN sur le projet de renaturation de la zone humide de la RNR du Val et Coteau de Saint-Rémy est en Annexe 14.

3 ANNEXES

Annexe 1

ZNIEFF validée sans remarque

ZNIEFF dont le périmètre a été modifié ou issue de la fusion de ZNIEFF existantes

ZNIEFF validée, avec des remarques ou suggestions

ZNIEFF non validée, en attente d'informations

ZNIEFF supprimée

Séance du 21 février 2013

2013 – E – 1

110030089 Bois de Darvault et forêt de Nanteau

Validée sous conditions

Corriger l'erreur dans la bibliographie : remplacer biodiversité du département de « Seine-Saint-Denis » par « Seine-et-Marne » et Ajouter *Genista germanica* (vue par P. Jauzein) et *Silene gallica* (vue par S. Filoche) dans la fiche ;

2013 – E – 2

110620044 Bord de route et coteau des chaumières

Validée sous conditions

Mettre en conformité les noms des espèces avec le référentiel taxonomique 5 (TAXREF 5), par exemple *Ophrys sphegodes* devient *Ophrys litigiosa*

2013 – E – 3

110030069 Les Carrières de l'enfer

Validée sous conditions

Enlever les espèces non-revues dans la liste des espèces mais les indiquer en commentaire de la fiche (*Artemisia campestris*, *Hypericum montanum*, *Pyrola rotundifolia*)

2013 – E – 4

110620042 Bois de la fontaine Saint-Agnan, Bel-Air, La Garenne de Boucleaux et Vallée Poirette

Validée sous conditions

Vérifier la présence de *Crassula vaillantii* sur une zone située à côté du périmètre de la ZNIEFF

2013 – E – 5

110030086 La Butte jaune

Validée sous conditions

Compléter la fiche ZNIEFF (deux espèces et/ou deux habitats déterminants)

2013 – E – 6

110620021 Bois du Larris-Vert

Validée sous conditions

Réalisation d'une étude complémentaire et vérifier la présence d'*Ophrys araneola*

2013 – E – 7

110030082 Vallée du Bois-Guyon

Validée

2013 – E – 8

110030079 La Fondoire

Validée sous conditions

Retirer de la fiche ZNIEFF *Aceras anthropophorum* et *Ophrys sphegodes* qui ne sont pas déterminantes

2013 – E – 9

110620018 Coteau de la Vallée droite et Vallée aux loups

Validée sous conditions

- remplacer *Centaurea approximata* par *Centaurea timbalii*
- supprimer la fiche Vallée aux Loups (110620017)
- étudier l'intérêt écologique de la zone de l'aérodrome située à proximité

2013 – E – 10

110030091 Champs captants de Villeron

Validée

2013 – E – 11

110030060 Bois de Malassis, marais et étang de Montarlot et coteaux adjacents

Validée sous conditions

- ajouter *Ranunculus lingua* et *Koeleria vallesiana* dans la fiche
- ajouter *Bolarea selene* si elle se situe dans le périmètre de la ZNIEFF.
- compléter les inventaires (ex. Orchidées du Bois de Malassis)

2013 – E – 12

110030080 Marais d'Épisy

Validée sous conditions

- étendre le périmètre de la ZNIEFF à la prairie au sud qui contient la station de *Ranunculus polyanthemoides*.
- ajouter *Taraxacum palustre* dans la fiche
- réalisation d'une étude complémentaire sur les Characées

2013 – E – 13

110620039 Coteau de la vallée du cygne

Validée sous conditions

Corriger les n° de « milieux autres » pour qu'ils soient à deux chiffres (critère de validation MNHN)

2013 – E – 14

110030078 Ancien marais de Souppes-sur-Loing Marais de Cercanceaux

Validée sous conditions

Renommer la ZNIEFF Marais de Cercanceaux et plan d'eau de Varennes

2013 – E – 15

110001242 Forêt domaniale de Champagne

Validée

2013 – E – 16

110030094 Montagne creuse

Validée sous conditions

- renommer la ZNIEFF Coteau calcaire de la montagne creuse
- modifier le n° de la carte (110001258) pour avoir le même n° que la fiche
- ajouter Saint-Mammès dans la liste des communes
- compléter les inventaires sur les mousses et les lichens

2013 – E – 17

110620012 Sablières de Cannes-Ecluse

Validée sous conditions

- renommer la ZNIEFF Plans d'eau de Cannes-Ecluse
- étendre le périmètre de la ZNIEFF en prenant les routes et l'Yonne comme limites
- inscrire *Acrocephalus palustris* dans la catégorie « autres espèces »

2013 – E – 18

110030077 Roche du paradis, Mont Sarrasin et Grand Bois

Validée sous conditions

- corriger les n° de « milieux autres » pour qu'ils soient à deux chiffres (critère de validation MNHN)
- compléter les inventaires (ex. *Corydalis solida*)

2013 – E – 19

110030093 Buisson de Massoury

Validée sous conditions

Compléter la fiche à l'aide de la base de données FLORA

2013 – E – 20

110620009 Coteau des Evangiles et Bois des Clapiers

Validée sous conditions

- ajouter la commune de Montigny-sur-Loing
- prospecter les zones alluviales proches

2013 – E – 21

110001241 Forêt de Barbeau et bois de Saint-Denis

Validée sous conditions

Compléter la fiche à l'aide de la base de données FLORA

Séance du 11 avril 2013

2013 – E – 22

110030099 Bas des Hôpitaux

Validée sous conditions

- compléter la fiche (commentaire général, nom commune, ...)
- inscrire les habitats déterminants (Mésobromion, Xérobromion et Alysso-Sédion)

2013 – E – 23

110030095 Montagne de Trin et Roche du Saut

Validée sous conditions

- compléter les habitats et les commentaires dans la fiche
- ajouter *Veronica prostrata subsp. Scheereri* dans la liste des espèces déterminantes et supprimer *Veronica prostrata* de la liste des espèces autres.

2013 – E – 24

110030092 Sablière et boisement de la Vallée d'Ormesson

Validée sous conditions

- compléter la fiche (communes, milieux, commentaires, etc.)
- suppression de *Monotropa hypopitys* de la liste des espèces déterminantes
- changement de nom : « Sablière et boisement de la Vallée d'Ormesson »
- prospections complémentaires à réaliser

2013 – E – 25

110030096 Platière de Meun

Validée sous conditions

- extension du périmètre
- ajout d'espèces connues
- correction de la bibliographie

2013 – E – 26

110030088 Prairie de la Trentaine

Validée sous conditions

- modification du périmètre
- compléter la fiche (critères, commentaire général, etc.)

2013 – E – 27

110030090 Les Pâtures de Néronville

Validée sous conditions

- changement de nom sur la fiche : « Les Pâtures de Néronville »
- retrait d'*Euphorbia esula* et de *Lathyrus sphaericus* de la liste des espèces déterminantes
- compléter la fiche (critères, commentaire général, commune, etc.)

2013 – E – 28

110030098 Bois de Fourche et vallées de Champlaid et de l'Eglise

Validée sous conditions

- changement de nom : « Bois de Fourche et vallées de Champlaid et de l'Eglise »
- extension du périmètre pour intégrer les chaos gréseux situés au nord de la zone

Séance du 14 novembre 2013

2013 – E – 29

110620058 Coteau de Bellevue

Validée sous conditions (1 abstention)

- compléter les inventaires
- faire apparaître les espèces plus anciennes (onglet autres espèces)
- indiquer la superficie de la ZNIEFF sous la forme 0,75 ha et non .75ha

2013 – E – 30

110030087 Île de Pont de Souppes et berges du Loing

Validée sous conditions

- compléter les inventaires
- compléter les informations dur la fiche de la ZNIEFF (données piscicoles)

2013 – E – 31

110620010 Les Grands Prés

Validée sous conditions : compléter les inventaires

2013 – E – 32

110620061 Lisière du Bois de Culan

Validée sous conditions : compléter les inventaires

2013 – E – 33

110620053 L'Orme à Florent

Validée sous conditions

- compléter les inventaires
- rectifier le périmètre de la ZNIEFF pour ne pas y inclure des parcelles bâties

2013 – E – 34

110620002 Marais de Glandelles

Validée sous conditions : Compléter les inventaires

2013 – E – 35

110001294 Marais de la Madeleine

Validée sous conditions

- compléter les inventaires
- rectifier le périmètre de la ZNIEFF pour ne pas y inclure le débordement sur la route

2013 – E – 36

110620031 Etangs de Pleignes

- compléter les inventaires
- ajouter *Thalictrum minus* à la liste des espèces déterminantes
- préciser le périmètre de la ZNIEFF

2013 – E – 37

110030098 Bois de Fourche et Vallées de Champlaid et de l'Eglise

Validée sous conditions

- ajouter le *Bothiochloa* à la liste des espèces déterminantes

2013 – E – 38

110030088 Prairie de la Trentaine

Validée sous conditions

- ajouter un commentaire dans la fiche sur les impacts des vermifuges (équins) sur le site

Annexe 2

Avis du CSRPN sur le projet de ZNIEFF de type 1 sur le massif de Fontainebleau

Séance du 12 septembre 2013

Le CSRPN rend un avis favorable à la création d'une seule ZNIEFF sur le massif de Fontainebleau selon le périmètre proposé par l'ANVL (onze voix pour, une voix contre, une abstention).

L'intégration de la platière de Meun devra être vérifiée.

La présidente du CSRPN

Christine ROLLARD

	Liste des fiches ZNIEFF à désinscrire		
	suite à la décision CSRPN du 12/09/2013		
	de faire ZNIEFF unique Fontainebleau type I		
Identifiant	Identifiant	Type	Libellé de la zone
National	Régional	de zone	
110620035	77312004	1	BOIS DE BELLEVUE
110620067	77518001	1	BOIS DES POMMERAIES
110020008	77014001	1	BOIS GAUTIER
110020009	77186018	1	CHAMP MINETTE
110020019	77186024	1	GORGE AUX LOUPS, ROCHER BOULIN
110001236	20010014	1	GORGES ET PLATIÈRES D'APREMONT
110001324	20340002	1	JUNIPERAIE DE BAUDELUT
110020014	77186007	1	LA BOISSIÈRE
110020016	77186001	1	LA GLANDÉE
110020027	77186025	1	LA MALMONTAGNE
110620034	77312003	1	LA TABLE DU ROI
110620048	77339003	1	LE LARIS QUI PARLE, SUCREMONT, LA FEUILLARDIÈRE
110020028	77186026	1	LE LONG ROCHER
110001227	20010005	1	MARE A BAUGE
110001234	20010012	1	MARE A PIAT
110020015	77186003	1	MARE AUX CERFS
110001226	20010004	1	MARE AUX EVEES
110001230	20010008	1	MARE AUX FEES
110001229	20010007	1	MARE AUX PIGEONS

110001235	20010013	1	MARE AUX SANGLIERS
110001232	77186009	1	MARE DE BELLE-CROIX
110001231	20010009	1	MARE DE FRANCHARD
110001228	20010006	1	MARES DES COULEUVREUX
110001233	20010011	1	MARES D'OCCIDENT
110001322	20340000	2	MASSIF DES TROIS PIGNONS
110620049	77339004	1	MONT ROUGET ET VALLÉE CHAUDE
110020018	77186023	1	MONTOIR DE RECLOSES
110020010	77186019	1	PETIT MONT CHAUVET, ROCHER DE BOULIGNY
110001223	20010001	1	PLAINE DE CHANFROY
110620001	77006011	1	PLAINE DE CHANFROY, TOUR DE LA VIERGE, ROCHER DE LA REINE
110020017	77186022	1	PLAINE DE LA HAUTE-BORNE ET PLATIÈRES DES BÉORLOTS
110001224	20010002	1	PLAINE DE MACHERIN
110001237	20010015	1	PLATIERES DES GORGES DU HOUX MONT FESSAS
110001225	20010003	1	POLYGONE (TERRAIN MILITAIRE) GORGE AUX MERISIERS
110020007	77186008	1	PROMENADE DE SAMOIS ET BOIS LA DAME
110001239	20010017	1	RESERVE BIOLOGIQUE DE LA TILLAIE
110001238	20010016	1	RESERVE BIOLOGIQUE DU GROS-FOUTEAU
110020012	77186005	1	ROCHER CANON
110620050	77339005	1	ROCHER DE LA VALLÉE RONDE ET MARE AUX JONCS
110020011	77186010	1	ROCHER SAINT-GERMAIN, CABARET MASSON, VALLÉE DE LA SOLLE
10030076	77520001	1	ROCHERS DE LA VIGNETTE - LE BRILLIER
110020030	77186028	1	VALLEE DE JAUBERTON, CLOS DU ROI
110020006	77186004	1	VIEUX RAYONS

Annexe 3

Les Listes locales 2 (L.414-4-IV du CE) des activités soumises à évaluation des incidences Natura 2000 sont consultable sur le site Internet de la DRIEE :

1. ([AP93 LL2 EIN 2000](#))

Annexe 4

AVIS du CSRPN sur le projet de doctrine régionale zones humides

Séance du 12 septembre 2013

Le CSRPN est saisi sur le projet de doctrine élaboré par les services de l'Etat visant à définir les modalités de caractérisation des zones humides et de mise en œuvre des mesures compensatoires, afin de consolider l'instruction des dossiers concernés.

Le CSRPN souligne la qualité du travail accompli, et prend note :

- qu'il est prévu un système d'information géographique (SIG) permettant de localiser les mesures compensatoires pour en assurer la pérennité ;
- que la rédaction des arrêtés sera cadrée afin que les mesures compensatoires soient mises en œuvre en même temps que le projet d'aménagement, et que des contrôles *a posteriori* sont prévus pour vérifier l'efficacité des mesures ;
- que les grilles d'analyse techniques proposées dans la doctrine ont vocation à évoluer.

En conclusion, le CSRPN émet un avis favorable sur le projet de doctrine régionale zones humides, en indiquant que ce projet relève d'un compromis et permet de dénouer les situations de blocage.

La présidente du CSRPN
Christine ROLLARD

Annexe 5

Avis du CSRPN sur le PRA Odonates

Séance du 12 septembre 2013

Le CSRPN rend un avis favorable à l'unanimité au PRA Odonates tel qui lui a été présenté en séance du 12 septembre 2013. Il soutient également le principe de la création d'un observatoire régional des insectes.

La présidente du CSRPN,
Christine ROLLARD

Annexe 6

Avis du CSRPN sur la méthodologie de hiérarchisation de la méthodologie SCAP

Séance du 5 décembre 2013

Le CSRPN rend un avis favorable sur la méthodologie de hiérarchisation des sites à enjeux SCAP. Pour la suite de la démarche, il recommande à la DRIEE de :

- vérifier l'impact du facteur multiplicateur à une échelle plus réduite
- superposer sur une même cartographie les données espèces et habitats pour mieux cibler les zones à enjeux SCAP
- approfondir l'analyse de la localisation des espèces et des habitats à enjeux à SCAP.

La présidente du CSRPN,
Christine ROLLARD

Annexe 7

Schéma régional de cohérence écologique d'Île-de-France Avis du CSRPN sur le projet (version de décembre 2012) en séance du 21/02/2013 saisine du 21/12/2012

Le CSRPN souligne l'intérêt du SRCE pour les raisons suivantes :

- ce SRCE est un document qui a pour objectif de contribuer efficacement à la préservation de la nature en Île-de-France. Les continuités écologiques – objets du SRCE – garantissent la fonctionnalité des écosystèmes. Ce document met en avant la notion de connectivité écologique qui est au centre des préoccupations ;
- l'élaboration de ce schéma a permis la production d'une base de données (SIG) essentielle pour la connaissance de la nature en Île-de-France et qui doit devenir un instrument de suivi ;
- ce schéma apporte pour la première fois une représentation des continuités écologiques réalisée de manière homogène sur l'ensemble du territoire régional et à cette échelle. Cette représentation comprend également, dans une cartographie cohérente, les marges de la région ;
- les éléments identifiés (continuités écologiques et points de conflits) sont pertinents ;
- les remarques ponctuelles du CSRPN ne compromettent pas la validité scientifique du document présenté ;
- le schéma est une étape importante dans la connaissance et le traitement homogène des enjeux de préservation de la nature à l'échelle de la région.

Le CSRPN émet des recommandations pour les 6 ans à venir en vue de la mise en œuvre et de la révision du schéma.

En vue d'accompagner la sortie de ce 1er SRCE, le CSRPN recommande de :

- réaliser un guide de lecture des cartes pour éviter les interprétations erronées et pour attirer l'attention sur :
 - l'échelle régionale qui introduit une précision nécessairement limitée ;
 - le fait que les cartes sont établies sur un état et des données de référence récoltées à des dates différentes qui évoluent rapidement dans le temps ;
 - l'interprétation écologique des représentations qui simplifient nécessairement la nature et ses fonctionnements dans ce type d'exercice cartographique ;
- créer un observatoire pour :
 - suivre en continu les projets (d'aménagement du territoire, de gestion des espaces naturels...) qui affectent positivement ou négativement les éléments identifiés par le SRCE. Il s'agit d'organiser une base de données des projets qui alimentera l'évaluation du schéma (produire les retours d'expériences des actions entreprises sur les continuités écologiques, identifier des sites qui pourraient intégrer les ZNIEFF...) ;
 - analyser les questionnements des acteurs sur le schéma et s'en inspirer pour la révision du schéma dans 6 ans (communication, présentation, cartographie...) ;

- faire vivre la base de données qui a été produite sur SIG en la rendant accessible et en l'enrichissant au fur et à mesure des opérations qui seront réalisées sur le territoire francilien par les gestionnaires d'espaces naturels, les aménageurs, les collectivités locales, les bureaux d'études... ;
- expertiser la faisabilité de réaliser une mise en ligne des cartes avec la possibilité de réaliser une carte modulable en fonction des besoins de l'utilisateur. En effet, la lecture de la carte est complexe et les projets ne nécessitent pas toujours de tout visualiser.

En vue de la révision du schéma, le CSRPN recommande de :

- améliorer la présentation de la méthode, notamment les liens entre les espèces de cohérence écologique et la réalisation de la cartographie, la contribution des méthodes de modélisation dans l'espace (aires de migration simulées) et la traduction schématique linéaire ;
- améliorer le tracé des continuités écologiques pour exprimer des niveaux d'enjeux, pour éviter des tracés qui peuvent être simplificateurs, en particulier à la traversée des réservoirs de biodiversité ;
- compléter les indicateurs de connectivité afin d'évaluer la fonctionnalité des sous-trames ;
- intégrer des thèmes comme l'éolien, les lignes électriques à haute tension, les continuités pour la flore et les communautés végétales en cours d'analyse par le Conservatoire botanique national du Bassin parisien, etc. ;
- actualiser la cohérence interrégionale avec les SRCE en cours de réalisation dans les régions voisines.

Le CSRPN émet un avis favorable sur le projet de SRCE IF, version décembre 2012, qui lui a été soumis. Cet avis comprend des recommandations pour sa mise en œuvre et son suivi.

Il souligne que ce document, très riche et détaillé, fait un bon état des lieux des continuités écologiques à l'échelle de la région et des enjeux liés à la préservation de la nature sur le territoire.

L'avis est adopté à l'unanimité des 20 membres présents.

Annexe 8



PREFECTURE DE LA REGION D'ÎLE-DE-FRANCE

Arrêté préfectoral n° 2014 027 - 0002

relatif à la composition de la commission régionale du patrimoine géologique (CRPG) d'Île-de-France

Le préfet de la région d'Île-de-France,
Préfet de Paris,
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de l'environnement, et notamment son article L.411-5 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2012 – 130 du 22 novembre 2012 portant composition du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) d'Île-de-France et nomination de ses membres pour une durée de cinq ans ;

Vu les candidatures pour composition de la CRPG reçues par la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France et la Région Île-de-France ;

Vu l'avis en date du 14 novembre 2013 du CSRPN d'Île-de-France sur la composition de la CRPG ;

Considérant qu'il convient de procéder à la création de la CRPG, instance consultative dans le cadre de la réalisation de l'inventaire du patrimoine géologique, minéralogique et paléontologique prévu à l'article L.411-5 du code de l'environnement ;

Sur proposition du directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France ;

ARRÊTE

Article 1

L'arrêté préfectoral n° 2012 – 130 du 22 novembre 2012 portant composition du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) d'Île-de-France et nomination de ses membres est complété par les articles 2 à 4 du présent arrêté.

Article 2

La CRPG est une instance consultative placée auprès du CSRPN pour l'assister dans la mission d'inventaire des richesses géologiques, paléontologiques et minéralogiques en vue notamment de leur protection. Elle est présidée par un Coordinateur scientifique régional (CSR), membre géologue du CSRPN.

Article 3

La liste ci-après des membres de la CRPG est annexée à l'arrêté préfectoral n° 2012 – 130 du 22 novembre 2012 :

Nom	Spécialité	Fonctions / qualités
Jean-Pierre GELY	Stratigraphie, Sédimentologie, Hydrogéologie	Membre géologue du CSRPN Coordinateur scientifique régional (CSR) Président honoraire de l'association des géologues du bassin parisien (AGBP)
Gérard ARNAL	Pédologie	Président d'honneur du CSRPN Retraité CBNBP/ MNHN
Olivier AGUERRE-CHARIOL	Stratigraphie, géologie régionale	Secrétaire de l'association pour l'étude et la sauvegarde du site fossilifère du Guépelle (AESSFG)
Françoise BERGERAT	Tectonique	Directeur de recherche au CNRS
Gabriel CARLIER	Pétrologie des roches magmatiques et métamorphiques	Membre de l'association française de lichénologie (AFL) et des naturalistes parisiens (NP)
Bernard CAUCHETIER	Géologie	Retraité IAURIF
Cyril GAGNAISON	Stratigraphie, Sédimentologie, Hydrogéologie	Enseignant-chercheur à l'Institut polytechnique LaSalle Beauvais
Laurence LE CALLONEC	Sédimentologie, Géochimie des carbonates	Maître de conférence à l'Université Pierre et Marie Curie (Paris)
Didier MERLE	Paléontologie	Enseignant-chercheur au MNHN
Grégoire METAIS	Paléontologie des vertébrés	Chargé de recherche CNRS Membre de l'association paléontologique de France (APF) et de la SGF

Daniel OBERT	Tectonique, Stratigraphie, Géotechnique	Membre de la SGF et de l'AGBP Retraité de l'éducation nationale
Jean-Claude PLAZIAT	Géologie	Maître de conférence honoraire à l'université de Paris-Sud Orsay
Yannick VAUTIER	Géologie des bassins sédimentaires	Enseignant-chercheur à l'Institut polytechnique LaSalle Beauvais Membre de l'AGBP

Article 4

Le mandat des membres de la CRPG prendra fin le 22 novembre 2017. Il peut être renouvelé et, le cas échéant, prorogé concomitamment et dans les mêmes conditions que le CSRPN.

Article 5

La coordination et l'animation de la CRPG sont assurées par le CSR.

Le Conseil régional d'Ile-de-France est invité aux séances de la CRPG.

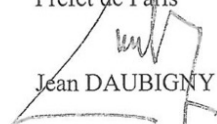
Le secrétariat de la CRPG est assuré par la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France.

Article 6

Le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, et le directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 27 JAN. 2014

Le Préfet de la région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris


Jean DAUBIGNY

Annexe 9

CSRPN du 13 juin 2013

Avis sur le plan de gestion de la RNR du Grand Voyeux

- Tenant compte de l'avis rendu par le Conseil scientifique territorialisé des RNR du secteur n°2 du 4 et 19 mars 2013, du constat selon lequel le site du Grand Voyeux, ancienne carrière de granulats, située dans la Zone de Protection Spéciale des Boucles de la Marne (directive européenne « Oiseaux »), a été depuis 2008 réhabilitée et gérée par l'Agence des Espaces Verts (AEV) afin de maintenir les espèces pionnières présentes sur le site notamment grâce à une gestion des niveaux d'eau ;
- Tenant compte que les 10 plans d'eau du site, ses vastes roselières, ses pelouses pionnières, ses boisements présentent aujourd'hui un intérêt fort en Île-de-France pour la biodiversité et l'avifaune en particulier ;
- Tenant compte des orientations de gestion prévues dans le projet de plan de gestion présenté par l'AEV ;

le CSRPN émet un avis favorable sur le projet de plan de gestion sous réserve que soient apportés les compléments et ajustements suivants :

- **Sur le maintien et le contrôle de la fonctionnalité hydraulique**, une réflexion aurait dû être menée sur l'opportunité de restaurer le fonctionnement du lit majeur de la Marne grâce notamment à la « renaturation » des zones humides du site, notamment des forêts alluviales. Cependant, l'historique des aménagements réalisés sur le Grand Voyeux et la gestion « artificielle » et « expérimentale » quasiment inédite s'avère être une opportunité pour l'avifaune. La gestion des niveaux d'eau par un système de vannage (buse avec vanne) est envisageable sous réserve que des moyens humains soient clairement affectés à cette tâche qui nécessite une surveillance très précise ;
- **Que les espèces qui figurent dans le Formulaire Standard de Données de la Zone de Protection Spéciale** fassent l'objet d'une attention prioritaire. Il s'agira de hiérarchiser à terme les enjeux avifaunistiques en fonction des résultats des suivis, des travaux d'entretien des milieux naturels ou d'aménagements en menant des actions complémentaires avec le Document d'Objectif (DOCOB) ;
- **De chercher à pérenniser la présence et les effectifs des espèces « cibles » plutôt que de rechercher une diversification maximale des habitats.** De restaurer la roselière par assèchement automnal plutôt que par débroussaillage ;
- **De réaliser de nouveaux îlots à caractère « minéraux »** (en profitant des reprofilages de berges) pour accueillir les larvo-limicoles tout en conservant voire restaurant les îlots existants notamment en les positionnant de manière stratégique par rapport aux dispositifs d'accueil du public ;
- **De limiter les tentatives d'éradication des espèces allochtones.** Compte-tenu du fait de la connexion avec la Marne, toute tentative d'éradication d'espèces allochtones telles que les Ragondins ou les Rats musqués est vaine à l'échelle de la réserve. Concernant les opérations de décantonnement de sangliers, elles auront plus d'impacts

que les sangliers eux-mêmes. Il est toutefois rappelé que le contrôle des espèces à forte dynamique doit être encadré par un garde de la réserve naturelle, assermenté en partenariat avec les structures en présence (associations de chasse, ONCFS...). Par ailleurs, compte-tenu de l'impact encore non avéré des Bernaches du Canada sur la réserve, le CSRPN préconise de ne pas mettre en œuvre d'opérations interventionnistes mais de maintenir une surveillance.

- **D'accorder la priorité aux espèces susceptibles de devenir des indicateurs de gestion** et notamment aux espèces à faible capacité de déplacement du fait de leur lien direct avec les habitats présents sur le site : les odonates et les mollusques. Par ailleurs, il serait important de connaître le peuplement piscicole des plans d'eau et la fonctionnalité du système hydraulique, en s'intéressant tout particulièrement au Brochet car la présence de prairies inondables favorise la reproduction potentielle de l'espèce.
- **D'améliorer la connaissance sur les espèces d'amphibiens** présentes qui est un préalable avant d'envisager des aménagements tels que le creusement de mares. Concernant les chiroptères, si le site est a priori un bon territoire de chasse, la priorité n'est pas l'installation de gîtes artificiels. Contrairement à ce qui est présenté dans le plan de gestion, l'inventaire de la flore reste incomplet notamment pour les groupes comme la Fonge (y compris les lichens) et les bryophytes qui sont d'excellents indicateurs de la qualité des sols et de l'air. Il est rappelé que ces milieux néo formés ont une dynamique forte et qu'ils évoluent de manière inexorable. Les inventaires sont donc souvent le reflet de stades dynamiques et l'intérêt taxonomique ou écosystémique peut être extrêmement variable à un temps donné.
- **Sur l'ouverture/accueil sur le site**, le CSRPN prenant en considération son intérêt pédagogique et son fort potentiel de sensibilisation, alerte néanmoins le gestionnaire sur certains points :
 - La question de la limitation du public se pose : comment refuser l'entrée à des visiteurs qui auraient fait plusieurs dizaines de kilomètres pour visiter la réserve ? Il est donc conseillé de limiter au maximum la publicité qui risquerait de déboucher sur une trop forte fréquentation.
 - Les équipements doivent être compatibles avec la zone inondable et les observatoires à privilégier sont ceux permettant l'observation des oiseaux afin de coupler un usage pédagogique avec celui du suivi scientifique, sachant que l'accueil d'une classe nécessite un observatoire de 30 places assises. Il convient d'être vigilant au problème de « privatisation » des équipements et notamment des observatoires par les photographes animaliers.
 - Les écrans visuels : les matériaux utilisés devront être réalisés à partir d'espèces autochtones ; Les végétaux risquant de prendre du temps pour remplir leur rôle d'écran, il faudra veiller à mettre en place un aménagement intermédiaire.
 - Le coût d'entretien de tels aménagements doit être évalué : mobilier, entretien de la végétation à proximité des passerelles, des écrans visuels...
 - Des bureaux pour les salariés sont à prévoir dans la maison de la réserve.

- **Sur la gouvernance et le suivi de la réserve**, le plan de gestion devra apporter plus de précision sur la gouvernance de la réserve notamment sur la description précise du personnel mis à disposition et des missions (via un organigramme) ainsi que sur le rôle des associations/intervenants sur le site (cf. AVEN du Grand Voyeux). Il faudra prendre également en compte la nécessité de mettre en place du personnel pérenne notamment concernant le gardiennage.

Dans la continuité de l'avis rendu sur l'opportunité de classement du site le 17 décembre 2009, le CSRPN réitère sa demande de mise en place d'un outil de protection sur les terrains cultivés situés à l'Est du site, présentant un intérêt patrimonial fort notamment pour l'Édicnème criard et pour l'alimentation et le repos de nombreuses espèces d'oiseaux nicheuses ou de passage sur le site, qui pourrait être un arrêté de protection de biotope ou un périmètre de protection de RNR

CSRPN du 13 juin 2013

Avis sur incidences travaux de clôtures de la RNR du Grand Voyeux

Le CSRPN émet un avis favorable sur le projet de remise en place de la servitude de marche pied en bordure de Marne par débroussaillage et pose d'une clôture de type agricole. La période d'intervention choisie (octobre-décembre) limite le dérangement en période de nidification de l'Édicnème criard et du Martin pêcheur.

- Sortie du CSRPN du 4 juillet 2013
- En complément de l'avis rendu en séance du 13 juin et aux vues des éléments constatés sur site, le CSRPN émet un avis complémentaire concernant l'aménagement de l'accueil du public sur la RNR du Grand Voyeux, le parcours d'accueil du public étant accepté sous réserve :
- De vérifier que le positionnement de la maison de la réserve n'empiète pas sur le périmètre Natura 2000, une « jurisprudence » via la construction d'un bâtiment dans un périmètre Natura 2000 serait dommageable ;
- De prévoir dans le local technique de la maison un espace dédié au suivi scientifique, avec paillasse et point d'eau ;
- De veiller à sensibiliser le public dès son arrivée à la maison de la réserve sur le fait que les parcours proposés ne se font que sur une partie de la réserve. La zone en « réserve intégrale », non accessible, permet la préservation d'un patrimoine naturel d'exception, sur lequel il est important de communiquer notamment à propos de la gestion des milieux via le pâturage ovin ;
- De limiter la publicité pour l'accueil du public lors de l'ouverture et de réaliser un suivi des populations afin d'étudier l'impact de la fréquentation ;
- De veiller à proposer au moins un circuit plus court avec passage aller/retour direct par

la section Est (le long du plan d'eau des Morillons) ;

- Au regard de l'importance en superficie du secteur mis en « réserve intégrale », le passage entre les îlots dans le sens du retour étant moins impactant, il est accepté. Cependant la solution des franchissements par bacs n'est pas à retenir car source de problèmes de gestion à venir (sécurité, usage détourné prévisible...). De plus, la plantation de roseaux sur ce secteur est possible à condition de veiller à utiliser des plants issus du site.
- Pour les platelages en bois, attention au choix de l'essence afin d'éviter l'effet glissant et prendre en compte l'entretien de part et d'autre de la végétation qui nécessite de prévoir une emprise pour le passage des engins ;
- Conception des observatoires :

Observatoire des 10 quartiers : attention aux perforations de la toile par rapport aux entrées d'eau ; aux impressions sur la toile (silhouettes oiseaux...) qui doivent être à l'intérieur afin de ne pas créer d'effets d'ombre chinoise qui pourraient effrayer les oiseaux et limiter au maximum les problèmes d'effet sonores liés à la tension de la toile ;

Observatoire du Butor : séparer le cheminement de l'entrée de l'observatoire afin de ne pas perturber l'observation.

La présidente du CSRPN,
Christine ROLLARD

Annexe 10

Avis concernant le plan de gestion de la RNN des Coteaux de Seine Séance du 13 juin 2013

Le CSRPN constate la qualité du travail de rédaction du Plan de Gestion proposé par le gestionnaire et note la bonne prise en compte des différentes pratiques, usages et enjeux dans le diagnostic. Par conséquent, les objectifs essentiels répondent bien aux enjeux reconnus sur la Réserve.

Le CSRPN insiste sur l'enjeu paysager (hydrologique, géomorphologique et historique) qui explique le caractère exceptionnel du site et qui définit aussi des enjeux écologiques de la Réserve. Ceci est à intégrer dans la partie présentation du Plan de Gestion.

En cohérence avec cet enjeu paysager et le motif du classement en RNN, il convient de reformuler ainsi le premier objectif, à savoir qu'il faut « privilégier et restaurer les pelouses calcaires en gardant l'expression des stades dynamiques ».

Une politique volontaire de maîtrise foncière par acquisition de parcelles visant à rapidement légitimer l'action du gestionnaire doit être menée en synergie, en particulier par l'Agence des Espaces Verts de la Région.

Afin d'ancrer la RNN dans son territoire, l'appropriation par les locaux et les visiteurs respectueux est un objectif prioritaire. Il incombe cependant au gestionnaire d'être particulièrement vigilant par rapport aux pratiques et aux accès. C'est pourquoi, l'activité de la RNN bénéficiant à l'ensemble des collectivités, le CSRPN attire l'attention de ces dernières sur l'indispensable intégration des enjeux de police et de gestion de la fréquentation de la Réserve, dans la déclinaison de leurs politiques territoriales, aussi bien en termes d'implication financière que de moyens humains.

Enfin, pour faciliter la prise en compte et l'intégration d'enjeux communs dépassant le cadre du strict périmètre de la RNN (messicoles, complémentarités et synergies avec la RNR, cigales par ex.), le CSRPN estime incontournables une démarche et une vision globales des acteurs sur l'ensemble de cette boucle de Seine.

La présidente du CSRPN,
Christine ROLLARD

Annexe 11

Avis concernant le plan de gestion et les travaux de la RNR de Limay Séance du 17 octobre 2013

Le CSRPN salue l'implication de la commune de Limay dans l'élaboration de ce plan de gestion et prend acte des actions en cours pour qu'une solution soit trouvée pour que la pratique de l'aéromodélisme se fasse hors du site.

Le CSRPN rend un avis favorable au plan de gestion de la RNR du site géologique de Limay et rend un avis favorable aux aménagements proposés sur le site par le gestionnaire sous réserve des recommandations suivantes.

Pour les travaux de terrassements, le CSRPN :

- invite le gestionnaire de la RNR à réaliser préalablement aux travaux de terrassements, des inventaires flore, en particulier concernant les éboulis afin d'évaluer les impacts des travaux sur la réserve,
- demande à ce que les travaux de terrassement soient conduits pendant la période hivernale afin de limiter l'impact sur la faune (CF. Œdicnème criard)
- souhaite que pour les plantations, la partie centrale ne fasse pas l'objet d'une revégétalisation car cela pourrait nuire à des espèces patrimoniales comme l'*Epipactis palustris* sachant que les Hélophytes coloniseront le site de manière naturelle.

Pour le plan de gestion, le CSRPN :

- ne juge pas nécessaire de sanctuariser une autre zone que celle du carreau du front de taille, mais invite le gestionnaire à s'appuyer sur les espèces classées comme menacées dans la liste rouge de la flore d'Île-de-France présentes sur le site, pour mettre en place des suivis (espèces classées VU, EN et CN) telles que *Epipactis palustris*, *Dactylorhiza fuchsi* ou encore l'*Ormenis nobilis* ;
- propose de mettre à jour la cartographie de la végétation du site centrée sur les habitats ; la cartographie actuelle n'étant pas exacte, certaines zones décrites comme des pelouses calcaires étant au mieux des friches
- suggère au gestionnaire de s'appuyer sur des associations et des programmes existants pour la réalisation d'inventaires (CF par exemple le Programme de la Société Herpétologique de France,)

La présidente du CSRPN
Christine ROLLARD

Annexe 12

Avis concernant la RNR de Vigny-Longuesse Séance du 17 octobre 2013

Le CSRPN rend un avis favorable au plan de gestion de la RNR du site géologique de Vigny-Longuesse et salue le travail de synthèse effectué pour son élaboration. Il souligne que l'enjeu majeur sur cette réserve est la préservation du patrimoine géologique d'intérêt national et international, soit donc le maintien de la lisibilité des affleurements pour leur valeur au niveau scientifique et pédagogique

Il recommande au gestionnaire :

- d'étudier systématiquement les impacts des actions menées sur le site en effectuant des inventaires faune/flore avant et après travaux
- de mener des inventaires complémentaires sur les carabidés, les hétérocères et les hyménoptères selon les opportunités qui se présenteront pour ce faire.

La présidente du CSRPN
Christine ROLLARD

Annexe 13

Avis concernant la RNR du Guépelle Séance du 17 octobre 2013

Considérant :

- l'historique du projet de classement en RNR du site géologique du Guépelle depuis 2008 ;
- le premier avis favorable du CSRPN du 22 janvier 2009 rappelant l'intérêt majeur de préservation du site et sa valeur pédagogique importante et l'intérêt reconnu de mise en réseau à terme avec la RNR du site géologique de Vigny-Longuesse et le projet de RNR de la carrière d'Auvers-sur-Oise ;
- l'avis du conseil scientifique territorialisé des RNR en site géologique du 24 mai 2013 actant l'intérêt d'étendre le périmètre de classement jusqu'à la RD 10 et de maintenir en zone « naturelle » du plan local d'urbanisme (PLU) les parcelles limitrophes afin de répondre aux objectifs de préservation du patrimoine géologique
- les négociations à l'œuvre pour la détermination du périmètre proposé de la RNR, lesquelles tiennent compte de la préservation du front de taille et proposent une gestion hydraulique satisfaisante pour la sauvegarde du site ;
- la demande de maintenir en zone agricole les parcelles limitrophes au Nord-Est
- la demande d'inscrire des prescriptions au PLU sur le secteur Sud voué à l'extension de la zone d'activité afin d'interdire toute excavation en sous-sol (y compris les bassins de rétention), sauvegardant ainsi le potentiel géologique pour les générations futures, de cadrer la gestion des eaux pluviales et eaux usées, de limiter les risques de pollution et s'assurer de la qualité de l'insertion paysagère des bâtiments.

La présidente du CSRPN

Annexe 14

**Avis concernant la RNR du Val et Coteaux de Saint-Rémy
Séance du 11 avril 2013**

La demande déposée concerne la modification du système de collecteurs dans et en périphérie de la zone humide des Grands Prés de Vaugien, faisant partie de la RNR Val et Coteau de Saint-Rémy (Saint-Rémy-lès-Chevreuse, Yvelines). Cette demande s'intègre dans un projet global à plus long terme : la restauration de cette zone humide des Grands Prés de Vaugien en zone naturelle d'expansion de crue de l'Yvette.

Le système actuel de collecteurs présente deux défauts principaux : le collecteur principal est situé le long de l'Yvette, traversant la zone humide des Grands Prés de Vaugien en son milieu, autrement dit au milieu d'une zone majeure de la RNR, et il y a des problèmes annexes de rejets d'assainissements non collectifs. Le projet présenté prévoit de sortir le collecteur principal de la réserve, en proposant également des solutions aux problèmes annexes.

Le CSRPN note, en premier lieu, l'intérêt fort du projet global de restauration de la zone humide des Grands Prés de Vaugien en zone naturelle d'expansion de crue. Il s'agit d'un projet ambitieux d'un point de vue de la restauration écologique, qui pourrait être très bénéfique à la RNR. Il y a néanmoins des emprises sur la réserve, pendant les travaux et à terme : une section du nouveau collecteur sera en limite de la réserve (avec une bande à l'intérieur de la réserve) ; un poste de refoulement sera installé dans le périmètre de la réserve ; des emprises supplémentaires seront liées à l'exploitation, au réseau annexe, aux travaux (aire de retournement, circulation des engins, etc.). La zone d'emprise maximum dans la réserve est estimée à 4285 m², soit 2,5% de la zone des Grands Prés de Vaugien (les autres zones de la RNR n'étant pas impactées).

Le CSRPN reconnaît l'intérêt de la demande, en accord avec l'intérêt fort du projet global de restauration de la zone humide, et donne un avis favorable sous réserve de la prise en compte des éléments suivants. Le CSRPN constate que la demande ne propose pas de mesures compensatoires ex-situ au sens légal et conformément à la doctrine récemment approuvée par le Ministère de l'Ecologie. Le CSRPN constate enfin l'engagement de la commune dans une politique d'acquisition et de protection dont il reconnaît la valeur. En raison de l'intérêt que représente le projet global de restauration, le CSRPN accepte l'économie de mesures compensatoires ex-situ, à titre exceptionnel et dès lors que la commune s'engage à poursuivre sa politique d'acquisition de terrains à proximité de la RNR, dans une optique d'amélioration de la fonctionnalité du site.

La présidente du CSRPN,
Christine ROLLARD